

AVIS AU PUBLIC

Règlement sur le transport scolaire de la commune de Waldbillig

En exécution des dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a approuvé en sa séance publique du 3 juin 2026 le règlement sur le transport scolaire de la commune de Waldbillig qui entrera en vigueur à partir du 15 septembre 2026.

Le public pourra prendre connaissance du texte intégral dudit règlement à la maison communale à Christnach pendant les heures d'ouverture des bureaux ou sur le site Internet www.waldbillig.lu.

Revêtant un caractère réglementaire, le texte devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la commune.

Christnach, le 15 juin 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,


Andrée Henx-Greischer



La secrétaire,


Martine Dimmer